

SOMMAIRE :

Page 1 : Édito

Page 2 et 3 : Expérimentation  
des agences comptables

Page 3 et 4 : Précis  
d'économie

Page 4 et 5 : Brèves



## 2130 emplois supprimés à la DGFIP

2 130 emplois seront supprimés à la DGFIP en 2019.

Solidaires Finances Publiques avait estimé un chiffre sensiblement plus élevé. Notre estimation se basait sur le ratio constaté des emplois supprimés à la DGFIP et sur l'ensemble de la Fonction publique. La DGFIP absorbe cependant 47,3 % des suppressions qui frappent la fonction publique (4 500).

La DGFIP est donc une fois de plus la plus grosse contributrice aux efforts, n'en déplaie au Directeur général qui se satisfait de cette nouvelle coupe claire qui s'ajoute aux trop nombreuses subies durant les 15 dernières années.

Nous maintenons que les restructurations en cours et que les évolutions en lien avec la fiscalité (PAS et suppression de la TH) vont ouvrir des opportunités à la DG et au gouvernement pour réduire de manière drastique le niveau des effectifs et les missions de la DGFIP.

Le premier ministre a ainsi annoncé la suppression de 10 000 emplois dans la Fonction publique d'Etat en 2020.

$47,3 \% \times 10\ 000 = 4\ 730$  pour la DGFIP.

En outre il est assez facile d'extrapoler de quelle manière le gouvernement va utiliser le PAS et la fin de la TH : selon nos calculs, ce sont 8 500 emplois qui sont menacés rien que pour ces deux changements.

Il faut rajouter à cela que la DGFIP pourrait accueillir des missions nouvelles venues des Douanes... Sans les personnels correspondants.

Le ratio charges/emplois continue donc d'être en la défaveur de la DGFIP et des conditions de travail des personnels.

Enfin, il n'est pas interdit de penser que l'action collective conduite durant ces derniers mois, notamment par Solidaires Finances Publiques, a pesé dans les arbitrages définitifs mais 2 130 emplois de moins, c'est autant de force de travail qui disparaît alors que les charges de travail ne font que croître et que les sollicitations ne sont pas prêtes de faiblir.

**2130 motifs de se mettre en grève le 9 octobre !**

## **L'expérimentation des Agences Comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers : bientôt la fin des trésoreries ?**

*Le GT national qui s'est tenu le 17 septembre 2018 portait sur les « évolutions des relations avec les collectivités territoriales », avec notamment une fiche sur l'expérimentation des Agences Comptables dans les secteurs publics locaux et hospitaliers et une autre sur le déploiement des services facturiers.*

Pour Solidaires Finances Publiques, le **premier sujet sur la mise en place des agences comptables** est l'étape supérieure dans le processus et la logique CAP 22 et, contrairement à ce qu'affirme l'administration, entraînera de fait la remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable.

Toutes ces évolutions vont vers ce que Solidaires Finances Publiques dénonce depuis quelques années déjà au fil des réformes et restructurations : tout est fait pour que les communes ou collectivités puissent se passer des trésoreries.

Le périmètre de l'expérimentation reste très flou puisque la DG ne sait pas encore quelles collectivités pourraient être candidates à cette expérimentation.

Selon elle, ne seraient concernés que les très gros organismes qui sont d'une part les 322 collectivités qui relèvent du champ d'application de la contractualisation État/collectivités territoriales et d'autre part les hôpitaux certifiables, ce qui ferait environ 500 organismes.

Le nombre d'agents potentiellement impactés devrait donc tourner autour de 1 500 à 2 000 selon la DG, mais cette dernière se dit dans l'incapacité de la chiffrer précisément

Pour rappel, au plan national le périmètre des emplois SPL au TAGERFIP (tableau) est de 15 000 soit près de 10 %

des effectifs, d'où notre inquiétude quant au flou des réponses apportées !

### **Pour l'expérimentation en elle-même, voici notre synthèse :**

– sur la base du volontariat des collectivités territoriales, et de la validation par la DG, certains postes comptables participeraient à l'expérimentation d'une durée prévue de 3 ans,

– choisi par l'ordonnateur, le comptable serait soit : le chef de poste actuel, un autre cadre de la DGFIP, ou un agent de la collectivité ou Etablissement Public de Santé.

Après une phase de « concertation locale », le directeur déterminerait la liste des agents ayant vocation à rejoindre la collectivité territoriale ou l'Etablissement Public de Santé. Les agents seraient placés en position de détachement pour la durée de l'expérimentation, et bénéficieraient des règles de droit commun en matière de garantie de rémunération et de restructuration de service.

Les agents non retenus pour l'expérimentation seraient réaffectés selon les règles applicables suite à réorganisation de service.

Dans cette fiche, beaucoup d'imprécisions et d'interrogations s'agissant des règles de gestion demeurent, tant sur la mobilité que sur la rémunération.

Solidaires Finances Publiques exigera des réponses et précisions, autant qu'il le faudra, tant que nous n'obtiendrons pas les réponses précises et pertinentes attendues.

Il en va de la protection des droits des agents concernés.

### **Deuxième fiche examinée lors du GT : Le déploiement des services facturiers.**

Là aussi la Direction Générale fait preuve d'une autosatisfaction non dissimulée en occultant volontairement l'aspect humain.

Le ressenti des agents travaillant dans ces services n'est pourtant pas toujours positif, contrairement à ce qui est indiqué dans les documents préparatoires : travail de masse, répétitif et fastidieux, parcellisation des tâches, pression sur les délais, surtout à la clôture des comptes, et cette liste n'est pas exhaustive !

Le regroupement d'agentes et agents de différents ministères pèse aussi sur l'organisation du travail et les relations professionnelles : différences de statut, d'horaires, de rémunération, d'objectifs,

Nos inquiétudes concernant la dimension des SFACT que nous souhaitons à taille humaine sont justifiées également.

Celui de Paris est d'une taille exceptionnelle en rapport avec la taille de la ville puisque englobant toutes les dépenses, hors paye, des budgets principaux et annexes de la ville, du département et de la Métropole du Grand Paris.

Ainsi ce SFACT d'une taille déjà trop importante pour permettre de bonnes relations de travail est pourtant appelé encore à se développer et à grossir avec un volet « recettes ».

Pour la DG, le SFACT a fait ses preuves et sa mise en place est actuellement en discussion et en préparation dans un certain nombre de territoires : Langres, Annecy, Bordeaux et un Etablissement Public de Santé en Aquitaine, dans le Var...

La DG ne reviendra pas sur la philosophie ; pour elle le SFACT a de bons et saints principes, elle cherche avant tout à faire évoluer l'environnement et à diversifier les façons de travailler.

Solidaires Finances Publiques continuera de porter la parole, dans toutes les instances, des agentes et agents qui vivent et trop souvent subissent les nouvelles organisations du travail, afin d'améliorer à la fois les conditions de travail et la réalisation des missions de service public.

## **PRECIS D'ECONOMIE**

### **"La dette en France représente 98% du PIB !"**

**( cours du Professeur émérite Gérard Manfo et non dispensé par les milieux autorisés ou le prétendant)**

Le poids de la dette nous est régulièrement opposé, pour justifier les sacrifices auxquels nous devons consentir. Les suppressions d'emplois dans la fonction publique et singulièrement dans notre administration, et les restructurations et fermetures de services qu'elles induisent, se trouvent ainsi légitimées, "parce que la dette !".

Nous nous devons de répondre à cet argument fallacieux qui sert une visée dogmatique anti-services publics et anti-fonctionnaires. Pour preuve, lorsqu'il s'agit de faire des cadeaux fiscaux (suppression de l'ISF, 4 Md€, mise en place de la flat tax sur les revenus du capital, 1,5 Md€, fin de l'exit-tax, 800 M€, pérennisation des niches fiscales, 86 Md€, et du pacte de responsabilité, 41 Md€ ...) qui coûtent "un pognon de dingue", il n'est plus question de dette !

On annonce l'apocalypse quand on soutient que la dette en France représente 98 % du PIB !

C'est vrai, mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est dire que cela n'a aucun sens.

Le PIB est, en effet, la richesse produite par le pays sur un an ; or, la moyenne de détention d'un titre de dette de l'État est de 7 ans et 336 jours (donnée Agence France Trésor, de mai 2018). Dès lors, si l'on rapporte notre dette publique au PIB du pays sur 7 ans, on tombe à 14%, bien loin des 98%, brandis par les caudataires de l'ordre ultra-libéral.

Imaginez qu'on rapporte votre emprunt immobilier à vos seuls revenus d'une année !? C'est exactement ce que leurs experts de la dette font, lorsqu'ils la ramènent au PIB. Comme dirait l'autre l'argument "fait pshiiittt !!!".

Ensuite, parce que la garantie ultime de la dette d'un Etat, ce n'est pas la richesse produite par le pays tout entier sur un an. La garantie ultime, c'est l'existence, ou pas, d'un patrimoine public total supérieur à la dette, car cela signifie que l'Etat détient davantage qu'il ne doit.

C'est d'ailleurs la raison première pour laquelle la France, pays doté d'un très vaste patrimoine public (infrastructures, immobilier, entreprises publiques...), est considérée par les prêteurs comme un emprunteur sûr, quand des pays pauvres dépourvus de patrimoine public sont considérés comme des emprunteurs à risque.

C'est aussi pourquoi, les mesures présentées comme de saine gestion de vente tous azimuts de notre patrimoine immobilier ou de nos entreprises publiques n'ont économiquement pas de sens, puisqu'elles diminuent notre solvabilité globale.

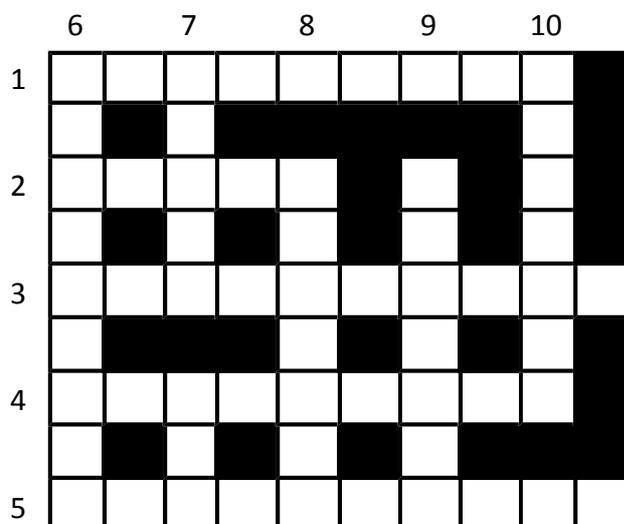
Ceux-là même qui prétendent réduire la dette, pour justifier leur politique anti-sociale n'en sont plus à une contradiction près en souhaitant dilapider le patrimoine public.

Enfin et surtout, ce qui ne résiste pas aux promoteurs du "parce que la dette !", c'est l'argument selon lequel ces saignées dans nos dépenses publiques seraient de nature à réduire conséquemment le niveau de la dette.

Imaginons, qu'à la faveur d'une politique d'austérité sans précédent, nous dégagions un excédent budgétaire d'environ 1 % de PIB et que nous le consacrons au remboursement de la dette, il nous faudrait 100 ans pour y parvenir !

## Mots croisés

Après la plage, la rando, le farniente  
voici déjà l'heure de la rentrée;  
Pas besoin d'un sac à dos pour y glisser nos  
ambitions et fondamentaux;  
Tout ce qui fait régresser doit être combattu  
et tous associés.  
Il faut continuer d'exercer ce beau métier  
au plus près des gens pour leur délivrer  
des renseignements complets de qualité.  
si le nouveau CAP imposé laisse subsister quelques  
secrets, ce qui suit peut vous éclairer



### Définitions

- 1 – Il en manque dans sa présentation
- 2 – Sa mise en œuvre en est un qui vient du plus haut niveau
- 3 – Il faut l'être pour n'accepter aucune contradiction
- 4 – Ce nouveau dispositif le deviendra-t-il?
- 5 – Elle est au cœur du dispositif du PAS
- 6 – Est-elle inutile puisqu'en voie de disparition
- 7 – a) N'en n'attendez pas à son sujet  
b) Gésir est son origine: ajoutez « ci » et vous aurez l'avenir de la DGFIP
- 8 – Avec ou sans, personne n'échappera à son filet destructeur
- 9 – La technique du bonbon ne lui sied pas
- 10 – Elle est celle qui répond à la question du "qu'est- ce- que"

Solutions dans le prochain numéro

Voilà, voilà, que ça recommence  
Partout, partout et sur la douce France  
Voilà, voilà, que ça recommence  
Partout, partout, ils avancent

La leçon n'a pas suffi  
Faut dire qu'à la mémoire on a choisi l'oubli  
Partout, partout, les discours sont les mêmes  
Etranger, tu es la cause de nos problèmes  
Moi je croyais qu'c'était fini  
Mais non, mais non, ce n'était qu'un répit

Voilà, voilà...

La leçon n'a pas suffi  
Faut dire qu'à la mémoire on a choisi l'oubli  
Dehors, dehors, les étrangers  
C'est le remède des hommes civilisés  
Prenons garde, ils prospèrent  
Pendant que l'on regarde ailleurs

Prenons garde, ils prospèrent  
Pendant que l'on regarde ailleurs

Rachid Taha

## *A vos agendas :*

***Du 29 novembre minuit au 6 décembre 16h00 se dérouleront les élections professionnelles.***

***Il s'agira de choisir vos représentants pour les 4 années à venir.***

***Pour la première fois cette année, ce sera un vote électronique. Nous reviendrons vers vous pour vous expliquer la procédure.***

***Votre participation aux différents scrutins est essentielle, elle permet à celles et ceux qui vous représenteront de peser de tout leur poids, de tout votre poids, dans les discussions avec l'administration.***

*Je suis né pour te connaître Pour te nommer :*

***LIBERTE »***

**Paul Eluard**

